

ACADEMIE DE POITIERS

Collège Arlette GUIRADO

24 A rue du Pâtis – 17520 ARCHIAC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 25 novembre 2021

Présidence de Monsieur Eric LE NAOUR

Quorum : 13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Num éro d'act e	Pièces jointes	
				désignation	N°
1 – Approbation du procès-verbal de Conseil d'administration du 9 novembre 2021		3	21		
2 – Plan de prévention et de lutte contre la violence et le harcèlement		3	23		
3 – Programme PHARE (harcèlement)		3			
4 – Budget 2022		4	20		
5 – Conventions et contrats		4	25, 26		
6 – DBM		4	22		
7 – Sortie d'inventaire		4	24		
8 – Questions diverses					

Le Président,
E. LE NAOUR

La Secrétaire,
N. MARTINEAU



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 25 novembre 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[*]	E[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LE NAOUR Eric	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Amand	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal			E				
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A					
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard			E	SURGET Hélène	P		
	Commune siège	GONZALEZ Maurice	P						
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle	p						
		GUEBERT Daniel	p						
TOTAL		9	7	1	2		1		
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHÉ Sandra			E	PICH Isabelle	P		
		BONNIER Sandra	P			GENESTE Laurent			
		BRISSON Sandra	P			MEHEE Tom	P		
		POUBLANC Claire	P			BARANGER Philippe			
		BERTEAU Pauline			E				
		MASSUYAU Alexandra	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers.	CADET Patricia	P						
		MARTINEAU Natacha	P						
TOTAL		8	6		2		2		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier	P			GARDEY Carole			
		HARTMANN Solange	P						
		MILLASSEAU Céline	P						
		THOMANN Emilie	P						
		GARDEY Sébastien	P						
		FLORIENT Carole		A					
	Elèves	LAVAURE Emma	P			VALLET Loïs			
		CRQUIOCHE Charles	P			AUTISSIER Tristan			
TOTAL		8	7	1					
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne							
		TOURAINIE Julie							

En réponse à la sollicitation de Monsieur le Principal, Madame MARTINEAU, représentante des Personnels administratifs, techniques, ouvriers, accepte d'effectuer le secrétariat de séance, ce dont il la remercie.

Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour à 17h37.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre 2021

Il a été rédigé par Madame HARTMANN représentante des parents d'élèves. N'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les dix jours ayant suivi son envoi aux membres du conseil d'administration, en application de son règlement intérieur il est considéré comme adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Votants : 22 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 22

RUBRIQUE II MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

2. Plan de prévention et de lutte contre la violence et le harcèlement

Le plan est présenté par Madame PANNAUD.

Objectifs :

- Promouvoir le respect et accepter les différences.
- Prévenir et combattre toutes formes de violence et de harcèlement.
- Informer les personnels sur les violences et comment les prévenir.
- Être réactif et agir face à des comportements pouvant mener à de la violence.

Approbation du plan de prévention

Résultats du vote

Votants : 22 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 22

3. Programme pHARe (Harcèlement)

Monsieur LE NAOUR présente le programme.

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement.

Le programme anti harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges.

Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Les écoles et collèges sont labellisés « pHARe 1 » dès qu'ils ont signé la charte d'engagement.

Puis « pHARe 2 » labellise les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années et qui auront été labellisées pHARe 1.

La charte d'engagement :

- S'engager pour deux ans à mettre en place le programme.
- Constituer une équipe ressource de cinq personnels en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie.
- Formaliser un protocole de traitement, présenté en CESC et voté en Conseil d'Administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves).
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents.
- Participer aux temps forts du programme : journée « non au harcèlement », « Safer internet day »

et concours « non au harcèlement ».

- Organiser dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la troisième.

Madame BONNIER demande s'il serait possible que tous les professeurs aient la formation (harcèlement).

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

4. Présentation du budget 2022

Monsieur BAZIN présente la proposition de budget pour l'année 2022. (Cf. Rapport en annexe)

Monsieur LISSORGUES pose la question de la courbe du fond de réserve. Il est en baisse d'environ 10 000 euros en moins par an depuis cinq ans.

Résultats du vote

Votants : 22 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 22

5. Contrats, conventions et marchés pour l'année 2022

1) Convention de partenariat « Cordée de la réussite »

- Proposition de convention de partenariat avec le lycée Emile Combes (Pons) pour l'inscription du collège dans la cordée de la réussite « Oser les parcours en sciences et technologies ».
- Mise en place d'actions d'accompagnement à l'orientation, en amont des choix d'orientation des élèves, en partenariat entre un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée avec des CPGE / STS et un collège.
- Valable pour l'année scolaire 2021-2022 et renouvelable 2 fois.

Résultats du vote

Votants : 22 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 22

2) Contrat de fourniture d'énergie électrique

Choix du fournisseur pour la fourniture et l'acheminement de l'énergie électrique pour les années 2022, 2023 et 2024

- Inscription de l'établissement dans le dispositif d'achats groupés « Électricité 3 » piloté par l'UGAP pour le recensement des besoins et la mise en concurrence.
- Proposition de contrat à suivre avec le fournisseur Total Énergies, retenu pour le lot n°6 (PDL C5-C4 / ex tarif jaune) à l'issue de l'appel d'offres.

Résultats du vote

Votants : 22 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 22

19h06 : Départ de Madame Alexandra MASSUYAU

6. DBM (pour vote au CA)

Proposition d'un prélèvement de 4 000,00 € sur le fonds de roulement de l'établissement (par DBM pour vote de type 32), non prévu au budget initial 2021, pour sécuriser les dépenses de fin d'exercice 2021 des services ALO et SRH :

- charges de viabilisation (ALO / 2 000,00 €)
- achats de denrées alimentaires (SRH / 2 000,00 €)

Résultats du vote

Votants : 21 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 21

7. Sortie d'inventaire

Obligation d'une mise à jour du patrimoine de l'établissement dans l'optique du passage au progiciel Op@le (2024).

Un état de l'inventaire des biens immobilisés a été réalisé en 2021.

Proposition de sortie de l'inventaire des matériels qui ne sont plus présents dans l'établissement (pertes, vols, destruction après réforme ou remplacement...) ou qui ne sont plus utilisés car obsolètes.

Approuvée par le Conseil d'Administration, la sortie d'inventaire se traduira par des opérations budgétaires et comptables ayant pour objet la suppression des biens et de leur financement du bilan.

Résultats du vote

Votants : 21 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 21

19h15 : la séance est levée.